

ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

**Rapport d'examen Limité sur les états financiers consolidés
intermédiaires IFRS**

Arrêtés au 30 juin 2020



**Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F**



**Cabinet Salah Meziou
Expert-comptable**



Cabinet Salah Meziou
Expert-comptable

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine,
Bureau M.B04 -1082 Tunis
Tél. +216 (71) 750 200 / Fax. +216 (71) 767 083
E-mail : esm.bureau@gnet.tn
M.F. : 0186467KAP000



pwc

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac -1053 Tunis
Tél +216 71 96 39 00 Fax +216 71 86 17 89
MF : 033432 B

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2020 ETABLIS
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Tunis, le 4 septembre 2020,

Messieurs les Actionnaires du groupe

Ennakl Automobiles

Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAKL automobiles SA» et de ses filiales (« le groupe »), arrêtés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'union Européenne, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2020, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître, au 30 juin 2020, un total bilan consolidé de **327 078 442 TND** et des capitaux propres consolidés – part du groupe de **153 575 600 TND** y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à **5 470 906 TND**.

Responsabilité de la direction pour l'établissement et la présentation des états financiers individuels

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée à la pandémie du COVID-19 et des difficultés à appréhender ses incidences futures et les perspectives d'avenir. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise

en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés.

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du **Groupe Ennaki Automobiles** arrêtés au 30 juin 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes D et E aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux conséquences financières et économiques de l'épidémie du COVID-19.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Les commissaires aux comptes :

Cabinet Salah Meziou

**Les commissaires aux comptes
associés - M.T.B.F.**

Salah MEZIOU
Managing Partner

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre
Centre Urbain Nord, Tour des Palmiers, Mezzanine
Bureau 04 - 1002 Tunis
Tel: (216) 71.236.344 • 71.790.209 • Fax: 71.767.083

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF
Membre de PwC Network
PwC - Rue Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - Tunis
216.71.160.000 / 71.983.900
Fax: 216.71.861.789
MF : 0033432B/A/M/000

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
INTERMEDIAIRES IFRS

PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2020

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>30 juin 2020</i>	<i>31 décembre 2019</i>
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	173 232	243 005
Immobilisations corporelles	A1	68 411 755	68 710 653
Immeubles de placement	A2	7 517 250	7 098 214
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	68 937 313	82 735 419
Actifs financiers au coût amorti	A4	3 286 607	3 156 704
Actifs d'impôt différé	P4	2 032 290	814 823
Actifs non courants		150 358 447	162 758 818
Stocks	A5	90 975 052	80 432 543
Créances clients	A6	65 091 576	100 112 338
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A7	313 523	1 127 013
Autres actifs courants	A8	5 669 428	5 659 325
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A9	-	468 699
Liquidités et équivalents de liquidités	A10	14 670 416	13 020 760
Actifs courants		176 719 995	200 820 679
Total des actifs		327 078 442	363 579 497

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>30 juin 2020</i>	<i>31 décembre 2019</i>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		118 104 694	112 961 280
Résultat consolidé		5 470 906	22 385 781
Total des capitaux propres consolidés	C1	153 575 600	165 347 061
Part des minoritaires dans les capitaux		1 503	1 352
Part des minoritaires dans le résultat		90	400
Total des intérêts minoritaires	C1	1 593	1 752
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	13 926 750	11 321 512
Obligations locatives		541 461	-
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	606 934	583 711
Provision pour risques et charges	P3	9 702 352	9 405 577
Passifs d'impôt différé	P4	46 397	32 672
Passifs non courants		24 823 894	21 343 472
Obligations locatives		617 500	-
Dettes fournisseurs	P5	100 920 472	126 206 497
Passif d'impôt courant	P4	1 121 656	4 310 339
Autres passifs courants	P6	16 088 634	7 687 080
Emprunts et dettes financières	P1	28 049 520	36 312 733
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	50 061	48 055
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 829 512	2 322 507
Passifs courants		148 677 355	176 887 211
Total passifs		173 501 249	198 230 683
Total des capitaux propres et passifs		327 078 442	363 579 497

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de résultat consolidé intermédiaire
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	158 739 296	213 807 268
Coûts des ventes	R-2	(129 886 523)	(171 845 267)
Marge brute		28 852 773	41 962 001
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(4 281 272)	(6 674 125)
Charges administratives	R-4	(13 054 044)	(14 224 208)
Autres produits	R-5	922 731	1 074 258
Autres charges	R-6	(589 837)	(175 636)
Résultat opérationnel		11 850 351	21 962 290
Produits financiers	R-7	855 370	4 178 715
Charges financières	R-8	(2 836 785)	(7 378 301)
Résultat financier net		9 868 936	18 762 703
Résultat avant impôt		9 868 936	18 762 703
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(4 397 940)	(5 625 292)
Résultat après impôt des activités poursuivies		5 470 996	13 137 412
Résultat net de l'exercice		5 470 996	13 137 412
Résultat consolidé de la période		5 470 906	13 137 243
Part des minoritaires dans le résultat de la période		90	169
Résultat consolidé de base par action		0,182	0,438
Résultat consolidé dilué par action		0,182	0,438

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des autres éléments du résultat global consolidé intermédiaire
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Résultat net de l'exercice		5 470 996	13 137 412
Résultat consolidé de la période		5 470 906	13 137 243
Part des minoritaires dans le résultat de la période		90	169
<i>Résultat consolidé de base par action</i>		<i>0,182</i>	<i>0,438</i>
<i>Résultat consolidé dilué par action</i>		<i>0,182</i>	<i>0,438</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG		(10 297 499)	(8 193 753)
Ecart actuariel (OCI)	P-3	94 213	159 880
Impôts sur les AERG	P-4	598 770	478 019
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		(9 604 516)	(7 555 853)
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		(9 604 515)	(7 555 853)
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		1	-
Résultat global de la période		(4 133 520)	5 581 559
Résultat global de la période consolidé		(4 133 610)	5 581 390
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		90	169
<i>Résultat global consolidé de base par action</i>		<i>-0,138</i>	<i>0,186</i>
<i>Résultat global consolidé dilué par action</i>		<i>-0,138</i>	<i>0,186</i>

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé intermédiaire
(Montants exprimés en dinars)

/	<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	9 868 936	18 762 704
Ajustements pour :		
Indemnité de départ à la retraite	119 447	(108 813)
Amortissements	3 147 331	2 143 298
Provisions nettes	714 730	232 928
Charge d'impôt	(4 397 940)	(5 625 292)
Variation de l'impôt différé	(604 975)	(303 555)
Moins-value sur les actifs financiers	500 608	1 015 925
Variation de l'écart de conversion	(137 851)	-
Plus ou moins-value de cessions d'immobilisations corporelles	(155 417)	(42 021)
Plus ou moins-values sur instruments de couverture	(24 296)	4 759 370
Impact du retraitement des contrats de location conformément à IFRS 16	3 579	-
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(10 761 644)	(1 130 405)
Variation des clients et comptes rattachés	35 204 966	(18 447 282)
Variation des autres actifs courants	(400 573)	(3 703 152)
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	(25 186 971)	(11 880 295)
Variation des autres passifs courants	9 036 962	(578 750)
Variation de l'impôt courant	(3 188 683)	2 584 258
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 738 209	(12 321 081)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(2 436 452)	(4 300 468)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	450 497	248 401
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	3 660 000	660 000
Encaissements/Décaissements provenant des prêts au personnel	31 034	(211 537)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 705 079	(3 603 604)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements provenant des mouvements sur le fond social	(616 993)	(601 625)
Décaissements sur dividendes	(7 500 250)	-
Encaissement sur emprunt/Billets à ordre	20 799 993	10 442 042
Décaissements pour remboursement d'emprunts/ Billets à ordre	(12 501 666)	(11 166 869)
Encaissements au titre des effets escomptés et non échus	11 021 888	26 125 312
Décaissements au titre des effets escomptés et non échus	(24 996 604)	(23 161 666)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(13 793 632)	1 637 194
Variations de la trésorerie	1 649 656	(14 287 491)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	13 020 760	16 349 263
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	14 670 416	2 061 771

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2018		30 000 000	97 410 049	580 802	14 935 815	20 985 049	1 602	163 913 317
Affectation du résultat de l'exercice 2018		-	20 985 049			(20 985 049)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	(3 361 549)		-	(3 361 549)
Variation de l'écart de conversion		-	-	(188 886)	-	-	-	(188 886)
Distribution de dividende		-	(17 400 000)	-	-	-	(250)	(17 400 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	22 385 781	400	22 386 181
31/12/2019		30 000 000	100 995 098	391 916	11 574 266	22 385 781	1 752	165 348 813
Affectation du résultat de l'exercice 2019		-	22 385 781	-	-	(22 385 781)		-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	(9 604 516)	-	1	(9 604 515)
Variation de l'écart de conversion		-	-	(137 851)	-	-	(1)	(137 852)
Distribution de dividende		-	(7 500 000)	-	-	-	(250)	(7 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	5 470 906	90	5 470 996
30/06/2020		30 000 000	115 880 879	254 065	1 969 750	5 470 906	1 593	153 577 193

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange (A travers sa filiale CAR GROS), le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

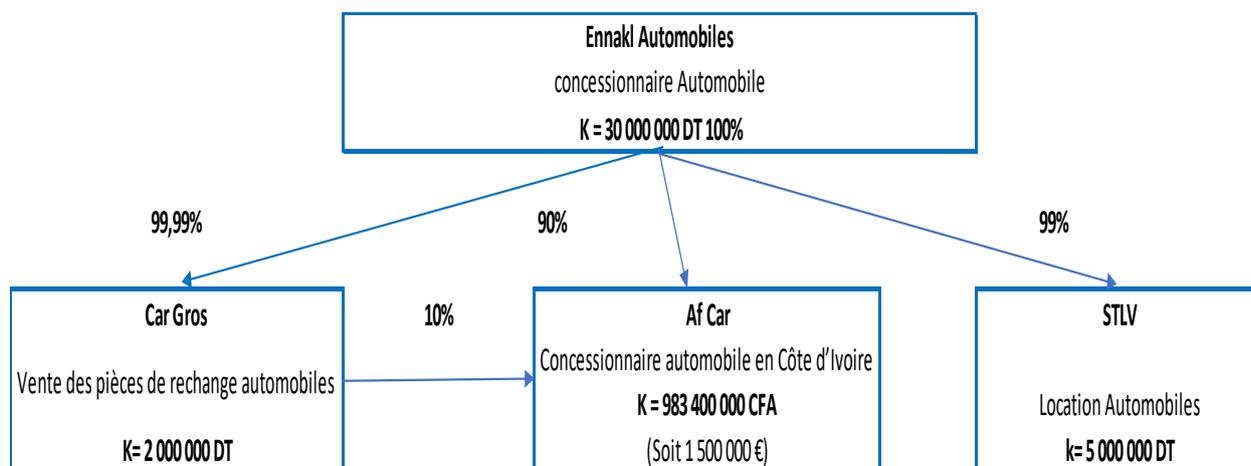
La filiale **AF CAR** exerce la même activité en côte d'ivoire pour les véhicules de la marque **SEAT**. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Activité du Groupe

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA et des pièces de rechange desdites marques ainsi que le service après-vente.

Organigramme du Groupe1.2. Faits marquants de l'exercice

Les faits les plus marquants au 30-06-2020 sont les suivants :

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint au 30/06/2020 158 739 296 DT contre 213 807 268 DT au 30/06/2019, soit une régression de 26%. Cette baisse est justifiée par la répercussion de la période de confinement général imposé par les autorités tunisiennes durant la crise sanitaire. Toutefois, une reprise de l'activité a été constatée durant les mois de mai et de juin, grâce à un plan de relance efficace, qui a permis aux sociétés du groupe d'atténuer cette baisse et de retrouver un niveau d'activité normal.

La baisse des produits des placements de 80% est justifiée par la non-constatation des dividendes en 2020 après la décision de la banque centrale Tunisienne de suspendre la distribution des dividendes pour les banques et les établissements de crédit.

En conformité avec la loi 2019-47 du 29 mai 2019, exigeant des sociétés cotées en bourse de séparer les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration de la société « Ennakl Automobiles » du 24 juin 2020, a nommé Mr. Abdellatif HAMAM Président du Conseil d'administration et il a confirmé Mr. Ibrahim DEBACHE en qualité de Directeur Général de la société mère Ennakl Automobiles.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationales ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliquées pour les périodes clôturées le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés couvrent la période intermédiaire allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.1.1. Nouvelles normes et amendements

Il s'agit d'un résumé (a) des principales nouvelles normes et amendements qui entrent en vigueur pour la première fois pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020 (c'est-à-dire les exercices se terminant le 30 juin 2020) et (b) des principales futures normes et amendements qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021 ou ultérieurement.

(a) Nouvelles normes et amendements adoptés par le Groupe :

- Amendement de la norme IFRS 16 :

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié l'amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location sur les allègements de loyers liés au Covid-19, suite à l'exposé-sondage « Concessions de loyers - amendement à IFRS 16 » publié le 24 avril 2020, afin de faciliter la prise en compte par les locataires des concessions de loyers liées au Covid-19, telles que les locations de vacances ou les réductions temporaires de loyer.

La modification exempte les locataires d'avoir à considérer des contrats de location individuels pour déterminer si les allègements de loyer liés à la pandémie de Covid-19 sont des modifications de contrats de location et permet aux locataires de comptabiliser ces allègements comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location. Elle s'applique aux allègements de loyer liés au Covid-19 qui réduisent les paiements de location dus au plus tard le 30 juin 2021.

La norme IFRS 16 Contrats de location spécifie comment les locataires doivent comptabiliser les modifications des loyers, y compris les allègements.

Cependant, l'application de ces dispositions à un volume potentiellement important d'allègements de loyer liés au Covid-19 pourrait être difficile dans la pratique, surtout à la lumière des nombreux défis auxquels les parties prenantes sont confrontées. Cette exemption facultative donne un soulagement rapide aux locataires et leur permet de continuer à fournir des informations sur leurs contrats de location qui sont utiles pour les investisseurs. L'amendement n'affecte pas les bailleurs.

La modification entre en vigueur le 1^{er} juin 2020 mais les locataires peuvent appliquer la modification immédiatement dans tous les états financiers - intermédiaires ou annuels - non encore autorisés pour publication.

(b) Normes et interprétations appliquées par le Groupe au cours des périodes précédentes

- *IFRS 16 Contrats de location*

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016. Il en résultera que la quasi-totalité des contrats de location sera comptabilisée au bilan, la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement ayant été supprimée. Selon la nouvelle norme, un actif (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier au titre des loyers sont comptabilisés. Les seules exceptions sont les baux à court terme et les baux de faible valeur. Le traitement comptable chez les bailleurs ne changera pas de manière significative.

L'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'adoption anticipée n'est permise que si l'IFRS 15 est adoptée en même temps.

L'IASB publie l'amendement final à la norme IFRS 16 sur les allègements de loyers liés au Covid-19

- *Interprétation 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux*

L'interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 explique comment reconnaître et évaluer les actifs et les passifs d'impôts différés et courants lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, Il discute :

- Comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain devrait être considéré séparément, au cas par cas, ou plutôt être regroupés, en fonction de l'approche qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude.
- Que l'entité devrait présumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations connexes, c'est-à-dire le risque de détection pourrait être ignoré
- Que l'entité doit refléter l'effet de l'incertitude dans la comptabilisation de l'impôt sur le résultat lorsqu'il est improbable le traitement fiscal donné soit accepté par les autorités concernées.
- Que l'impact de l'incertitude devrait être mesuré en utilisant soit la méthode du montant le plus probable, soit la méthode de la valeur attendue, en fonction de la méthode qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude, et
- Que les jugements et les estimations effectués doivent être réévalués chaque fois les circonstances ont changé ou il y'a de nouvelles informations qui peuvent affecter les jugements.

Cependant qu'il n'y a pas de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir, les entités sont rappelées qu'elles soient toujours tenues de fournir des informations sur les jugements et estimations établis lors de l'établissement des états financiers.

Les directives figurant dans IFRIC 23 ont été déjà tenues en compte par le groupe dans l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés et dans l'estimation de la situation fiscale incertaine. D'où, cette interprétation n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Les caractéristiques du remboursement anticipé prévoyant une compensation négative – Amendements à IFRS 9 (applicable à compter du 1 janvier 2019)*

Les modifications à portée restreinte apportées au IFRS 9 Instruments financiers en décembre 2017 permettent aux entités d'évaluer certains actifs financiers remboursés par anticipation prévoyant une compensation négative au coût amorti. Ces actifs, qui comprennent certains prêts et titres de créance, devraient autrement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Afin de pouvoir bénéficier de la mesure du coût amorti, la compensation négative doit être une "indemnité raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat" et l'actif doit être détenu dans un modèle de business appelé "détenu pour recouvrer".

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise - Amendements à IAS 28 (applicable à compter du 1er janvier 2019)*

Les modifications clarifient la comptabilisation des intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, qui font en substance partie de l'investissement net dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la comptabilisation à la valeur de consolidation n'est pas appliquée. Les entités doivent comptabiliser ces intérêts en vertu de la norme IFRS 9 Instruments financiers avant d'appliquer les exigences en matière de répartition des pertes et de dépréciation de la norme IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des normes IFRS (applicable à compter du 1^{er} janvier 2019)*

Les améliorations suivantes ont été finalisées en décembre 2017 :

- IFRS 3 a précisé que l'obtention du contrôle d'une entreprise commune est un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.
- IFRS 11 a précisé que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise commune, elle n'a pas à réévaluer ses intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise.
- IAS 12 a précisé que les conséquences fiscales des dividendes sur les instruments financiers classés dans les capitaux propres doivent être comptabilisées en fonction du lieu où les transactions ou événements passés qui ont généré un bénéfice distribuable ont été comptabilisés.
- IAS 23 précisait que, si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, il devient partie intégrante des emprunts généraux.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Amendement de la norme IAS 19 (applicable à compter du 1 janvier 2019)*

Les modifications apportées à IAS 19 clarifient la comptabilisation des modifications, des réductions et des règlements relatifs aux régimes à prestations définies. Ils confirment que les entités doivent :

- Calculer le coût du service actuel et les intérêts nets pour le reste de la période de reporting après une modification, une réduction ou un règlement du plan en utilisant les hypothèses mises à jour à partir de la date du changement
- Toute réduction d'un excédent doit être immédiatement comptabilisée en résultat, soit dans le coût des services passés, soit en tant que gain ou perte de règlement. En d'autres termes, une réduction d'un excédent doit être comptabilisée en résultat même si cet excédent n'avait pas été comptabilisé auparavant en raison de l'impact du plafond de l'actif.
- Comptabiliser séparément toute variation du plafond de l'actif dans les autres éléments du résultat global.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *IFRS 9 Instruments financiers et modifications connexes à diverses autres normes*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de l'IFRS 9 Instruments financiers qui reflète toutes les phases du projet d'instruments financiers et remplace l'IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme introduit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application rétrospective est requise, mais l'information comparative n'est pas obligatoire.

L'application anticipée des versions antérieures de l'IFRS 9 (2009, 2010 et 2013) est autorisée si la date de la première application est antérieure au 1er février 2015. Après le 1er février 2015, les nouvelles règles devront être adoptées dans leur intégralité.

L'adoption de l'IFRS 9 a eu une incidence sur le classement des actifs financiers du groupe. Toutefois, il n'y a pas eu d'incidence significative sur les règles de mesure des instruments financiers.

L'impact de la norme IFRS sur les règles de classification des instruments financiers se résume comme suit :

- Les actifs financiers constitués par les créances clients, les débiteurs divers et les liquidités et équivalents de liquidité qui étaient classés parmi les catégories de prêts et avances sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation.
- Les prêts au personnel et les prêts obligataires qui étaient classés parmi la catégorie d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation
- Les placements qui étaient classés parmi la catégorie d'actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers à la Juste Valeur en contrepartie des Autres Eléments du Résultat Global « AERG » sans impact sur les règles d'évaluation.

- *IFRS 15 Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients et amendements connexes à diverses autres normes*

L'IFRS 15, publiée en mai 2014, établit un nouveau modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits tirés des contrats avec les clients. Selon IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle une entité

s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client. Les principes de l'IFRS 15 fournissent une approche plus structurée de l'évaluation et de la comptabilisation des produits. La nouvelle norme sur les produits s'applique à toutes les entités et remplacera toutes les exigences actuelles en matière de constatation des produits en vertu des IFRS. Une application rétrospective ou prospective complète est requise pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018, l'adoption anticipée étant autorisée.

La norme IFRS 15 a eu un impact limité sur les états financiers du groupe. Les travaux en cours relatifs aux ordres de réparation qui étaient présentés parmi les stocks ont été reclassés en revenus en application de la nouvelle norme IFRS 15. Le revenu en découlant est mesuré selon le degré d'avancement à la clôture de l'exercice.

- *Classification et mesure des transactions dont le paiement est basé sur des actions – des modifications au niveau de l'IFRS 2 :*

Les modifications apportées à l'IFRS 2 en juin 2016 clarifient la base d'évaluation des paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie et la comptabilisation des modifications qui font passer une attribution d'un règlement en trésorerie à un règlement en instruments de capitaux propres.

Elles introduisent également une exception aux principes de classement en IFRS 2. En effet, lorsqu'un employeur est obligé de retenir un montant correspondant à l'obligation fiscale d'un employé à un paiement fondé sur des actions et de le payer à l'administration fiscale, la totalité de l'attribution sera traitée comme si elle avait été réglée en instruments de capitaux propres à condition qu'elle ait été réglée en actions sans la fonctionnalité de règlement net.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Les changements annuels 2014-2016 :*

Les changements suivants sont applicables aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 1 : Suppression des exemptions à court terme couvrant les dispositions transitoires d'IFRS 7, IAS 19 et IFRS 10 qui ne sont plus pertinentes.
- IAS 28 : précise que le choix effectué par les sociétés de capital - risque, les fonds de placement, les unités de fiducie et les entités similaires pour évaluer les participations dans des entreprises ou des coentreprises à la juste valeur à partir du résultat net, doit être effectué séparément pour chaque entreprise associée ou coentreprise lors de la comptabilisation initiale.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Cessions d'immeubles de placement – modifications au niveau de l'IAS 40 :*

Les modifications précisent que les transferts en provenance d'un immeuble de placement ne peuvent être effectués que si un changement d'utilisation est justifié.

Un changement d'utilisation survient lorsque le bien répond ou cesse de satisfaire à la définition d'un immeuble de placement. Un simple changement d'intention n'est pas suffisant pour justifier une cession.

La liste des changements d'utilisation dans la norme a été reformulée en une liste non exhaustive d'exemples pour aider à illustrer le principe.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Interprétation 22 Opérations en devises et les contreparties anticipées :*

L'interprétation précise comment déterminer la date de transaction du taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale d'un actif, d'une dépense ou d'un produit lié lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour des contrats libellés en monnaie étrangère.

Pour qu'un paiement existe qu'une seule fois, la date de transaction doit être la date à laquelle l'entité comptabilise initialement l'actif ou le passif non monétaire découlant de la contrepartie anticipée.

S'il existe plusieurs paiements ou reçus pour un même article, la date de transaction doit être déterminée comme ci-dessus pour chaque paiement ou reçu.

Les entités peuvent choisir d'appliquer l'interprétation :

- Rétrospectivement pour chaque période présentée.
- De manière prospective pour les éléments initialement comptabilisés à compter du début de la période de Reporting, au cours de laquelle l'interprétation est appliquée pour la première fois.
- De manière prospective, à partir du début de la période antérieure, présentées à titre d'information comparative.

Cette nouvelle interprétation n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du groupe.

(c) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées, qui ne sont pas obligatoires pour les périodes de Reporting du 30 juin 2020 et n'ont pas été adoptées par anticipation par l'entité. L'évaluation de l'impact potentiel de ces nouvelles normes et interprétations par l'entité est présentée ci-après :

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Elle a pour objectif que les entités fournissent des informations pertinentes qui donnent une image fidèle de ces contrats. Ces informations permettent aux utilisateurs d'états financiers d'apprécier l'incidence des contrats d'assurance sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

La norme IFRS 17 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise.

Cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

À la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les

montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivé de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de

trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; Ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation» («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecartis actuariels »

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 37% y compris la contribution sociale de solidarité de 2% à partir de l'exercice 2019 et les filiales sont assujetties à l'impôt sur les sociétés au taux de 26% y compris la contribution sociale de solidarité de 1% (exception faite de la filiale « AF CAR » assujettie au taux de 25%). L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

Les actifs et passifs d'impôt ; obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; **et**
- Intention de règlement net ou de règlement

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *La comptabilisation initiale du goodwill ; Ou*
- b. *La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. *N'est pas un regroupement d'entreprises ; et*
- b. *Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de

présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. *Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; Ou*
- b. *Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).*

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. *Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et*
- b. *Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :*
 - i. *Sur la même entité imposable, Ou*
 - ii. *Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.*

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- Le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Aucune option de prolongation au-delà de la période fixée au niveau des contrats de location relatifs aux boxes de la filiale S.T.L.V. n'est prévue. Ainsi, les durées de location sont limitées aux périodes fixées au niveau des contrats. En revanche, le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classé en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	56 590 972	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	12 346 240
Autres	-	-	101
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 829 512

31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	65 456 103	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	8 868 100	8 411 115
Autres	-	-	101
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	468 699
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 322 507

Les données du niveau 3 sont relative à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir les cours boursiers ou les prix observés dans des transactions récentes portés sur ces titres ou des titres similaires.
- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation.

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque et par région.

Les revenus par pays se présentent ainsi :

En DT	30/06/2020	30/06/2019
Tunisie	158 619 875	212 466 942
Côte d'ivoire	119 420	1 340 326

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	30 juin 2020	31 Décembre 2019
Créances clients	65 091 576	100 112 338
Autres actifs courants*	3 653 458	5 027 364
Liquidités et équivalents de liquidités	14 670 416	13 020 760
Prêts au personnel	2 819 181	2 036 358
Prêt obligataire	0	660 000
Dépôts et cautionnements	700 257	908 354
Avances au personnel	130 212	735 973
Total des actifs financiers au coût amorti	87 065 100	122 501 147
Actifs financiers à la JV par les AERG	68 937 313	82 735 419
Actifs financiers à la JV par le résultat net	0	468 699
Total des actifs financiers	68 937 313	83 204 118

* Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	30 juin 2020	31 Décembre 2019
Emprunts	41 976 270	47 634 245
Créditeurs et autres créditeurs divers**	116 975 238	133 857 113
Total des passifs financiers au coût amorti	158 951 508	181 491 358

** Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient principalement de l'emprunt à long terme. Cet emprunt a été négocié avec un taux variable de TMM+1,85%. Cet emprunt expose l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2019, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 139 364 DT. (2018 : 87 355 DT). Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation	30 juin 2020	31 Décembre 2019
A2	-	-
B	686 513	476 332
B-	11 742	41 091
B2	8 552 623	9 223 912
Ba2	1 408 039	638 570
BB+	2 191 070	1 911 478
Non notées	-271 827	-1 789 075
Total	12 578 160	10 502 308

* Selon les dernières données de notation disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

30 Juin 20	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 7 ans
Emprunts *	1 833 472	8 900 817	15 754 377
Billets à ordre	11 084 193	-	-
Crédits de gestion	11 021 887	-	-
Crédit leasing	175 243	527 834	339 094
Total	24 114 796	9 428 651	16 093 471

* Echéances y compris les intérêts.

31 Décembre 2019	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts *	1 438 864	4 316 591	11 510 908
Billets à ordre	5 851 226	-	-
Crédits de gestion	24 996 603	-	-
Crédit leasing	-	691 101	686 440
Total	32 286 693	5 007 692	12 197 348

* Echéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2020	31 Décembre 2019
Emprunts	41 976 270	47 634 245
Créditeurs et autres créditeurs divers	116 975 238	133 857 113
Liquidités et équivalents de liquidités	-14 670 416	-13 020 760
Dettes nettes	144 281 092	168 470 598
Total capitaux propres	153 577 193	165 348 813
Total capital	297 858 286	333 819 411
Gearing ratio	48%	50%

4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(En dinar tunisien)	Franchise	Droits d'utilisation*	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Droits d'utilisation de matériel de transport**	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	En cours	Total
VALEURS BRUTES															
01/01/2019	44 853	0	0	2 722 363	9 648 736	24 334 184	2 036 186	5 128 983	980 430	2 175 326	7 058 079	21 816	14 721 423	23 126 516	91 998 895
Acquisitions	18 171	0	0	45 000	0	9 847	304 534	2 353 842	1 202 876	39 146	153 550	44 071	661 798	3 240 013	8 072 848
Cessions	0	0	0	0	0	0	0	-1 030 264	-76 415	0	0	0	-21 511	0	-1 128 190
Reclassifications	0	0	20 000	53 877	0	9 301 733	0	81 960	0	-1 133	0	0	3 782 193	-13 238 630	0
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	-223 847	0	0	-4 356	0	0	0	0	-228 203
Incidence de la variation des cours de change	0	0	0	0	0	0	-103	9 067	0	-169	0	0	-33 604	0	-24 809
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 417	0	258	0	1 675
31/12/2019	63 024	0	20 000	2 821 240	9 648 736	33 645 764	2 116 770	6 543 588	2 106 891	2 208 814	7 213 046	65 887	19 110 557	13 127 899	98 692 216
01/01/2020	63 024	0	20 000	2 821 240	9 648 736	33 645 764	2 116 770	6 543 588	2 106 891	2 208 814	7 213 046	65 887	19 110 557	13 127 899	98 692 216
Acquisitions	0	795 158	0	6 611	0	1 960	35 510	987 318	0	82 451	287 754	0	166 003	847 350	3 210 115
Cessions	0	0	0	0	0	0	-12 542	-545 762	0	-1 838	0	0	-400 807	0	-960 950
Reclassifications	0	0	0	0	0	11 380 068	0	0	0	0	-3 336	0	1 434 876	-12 811 608	0
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incidence de la variation des cours de change	0	0	0	0	0	0	169	1 381	0	0	0	0	6 605	0	8 157
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30/06/2020	63 024	795 158	20 000	2 827 851	9 648 736	45 027 792	2 139 907	6 986 525	2 106 891	2 289 427	7 497 464	65 887	20 317 235	1 163 641	100 949 538

* Il s'agit des droits d'utilisation sur les boxes de la filiale STLV dont les contrats de location ont été traités conformément à IFRS 16.

** Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En dinar tunisien)	Franchise	Droits d'utilisation*	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Droits d'utilisation de matériel de transport**	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	En cours	Total
AMORTISSEMENT CUMULE															
01/01/2019	-7 946	0	0	-2 505 750	0	-7 873 313	-1 623 271	-1 644 881	-91 982	-1 072 663	-3 539 015	-2 597	-7 196 620	0	-25 558 038
Dotation de l'exercice	-20 909	0	-3 909	-122 747	0	-1 058 907	-208 739	-1 068 512	-364 977	-252 565	-508 412	-26 961	-1 362 751	0	-4 999 388
Provision pour dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-42 440	0	0	0	0	-42 440
Cession	0	0	0	0	0	0	0	639 359	9 531	894	0	0	6 124	0	655 908
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	223 397	0	0	4 356	0	0	0	0	227 753
Incidence de la variation des cours de change	0	0	0	0	0	0	530	3 639	0	-257	0	0	2 128	0	6 040
Autres mouvements	0	0	0	0	0	421	0	-7 800	0	6 868	-28 192	0	310	0	-28 393
31/12/2019	-28 855	0	-3 909	-2 628 497	0	-8 931 799	-1 608 083	-2 078 194	-447 428	-1 355 807	-4 075 619	-29 558	-8 550 809	0	-29 738 558
01/01/2020	-28 855	0	-3 909	-2 628 497	0	-8 931 799	-1 608 083	-2 078 194	-447 428	-1 355 807	-4 075 619	-29 558	-8 550 809	0	-29 738 558
Dotation de l'exercice	-10 417	-99 045	-3 306	-62 660	0	-852 599	-116 331	-705 830	-174 640	-92 315	-278 478	-13 375	-871 112	0	-3 280 108
Provision pour dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cession	0	0	0	0	0	0	11 817	419 623	0	15 426	0	0	167 601	0	614 467
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incidence de la variation des cours de change	0	0	0	0	0	0	-8	-66	0	0	0	0	-509	0	-583
Autres mouvements	0	0	0	0	0	40 229	0	0	0	0	0	0	0	0	40 229
30/06/2020	-39 272	-99 045	-7 215	-2 691 157	0	-9 744 169	-1 712 605	-2 364 467	-622 068	-1 432 696	-4 354 097	-42 933	-9 254 829	0	-32 364 553
VALEUR NETTE COMPTABLE															
31/12/2019	34 169	0	16 091	192 743	9 648 736	24 713 965	508 687	4 465 394	1 659 463	853 007	3 137 427	36 329	10 559 748	13 127 899	68 953 658
30/06/2020	23 752	696 113	12 785	136 694	9 648 736	35 283 623	427 302	4 622 058	1 484 823	856 733	3 143 367	22 954	11 062 406	1 163 641	68 584 987

A2. Immeubles de placement

Les Immeubles de placement et les droits d'utilisation s'élèvent au 30 juin 2020 à 7 517 250 DT contre 7 098 214 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Droits d'utilisation	459 269	-
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(134 505)	(94 271)
Immeubles de placement nets	7 517 250	7 098 214

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	30/06/2019	2019
Revenus de l'immeuble bâti	36 000	36 000	72 000
Total	36 000	36 000	72 000

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

* En juin 2020, le Groupe a comptabilisé de nouveaux actifs et passifs (obligations locatives) au titre de ses contrats de location conformément à la norme IFRS 16. Ceux-ci concernent la location de boxes de la filiale S.T.L.V., ainsi que d'un droit d'utilisation sur une construction classée en tant qu'immeuble de placement. En 2020, la présentation des charges résultant de ces contrats de location a évolué car le Groupe a reconnu à la fois une charge d'amortissement pour les droits d'utilisation et une charge d'intérêt résultant du taux d'actualisation sur les dettes locatives.

En DT	Ennakl	STLV	Total	Dotations aux amortissements de la période	VCN au 30 juin 2020
Immeuble de placement	459 269	-	459 269	(11 776)	447 493
Boxes S.T.L.V.	-	696 113	696 113	(99 045)	597 067
Total	459 269	696 113	1 155 382	(110 821)	1 044 560

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2020 à 68 937 313 DT contre 82 735 419 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Amen Bank	29 376 000	35 028 000
Attijari Bank	23 454 614	25 894 337
Fonds gérés SICAR	12 346 240	17 279 214
ATL	3 760 358	4 533 767
Autres	101	101
Total	68 937 313	82 735 419

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 30 juin 2020 à 3 286 607 DT contre 3 156 704 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Prêts au personnel (LT)	2 586 349	2 255 796
Dépôt et cautionnements	700 258	908 354
Total	3 286 606	3 164 150
Provisions sur dépôts et cautionnements	-	(7 446)
Total	3 286 606	3 156 704

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 30/06/2020	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	232 832	2 586 349	2 819 181
Avances au personnel	130 212	-	130 212
Dépôt et cautionnements	-	700 257	700 257
Sous total	363 044	3 286 606	3 649 650
Provisions	(49 521)	-	(49 521)
Total	313 523	3 286 606	3 600 129

Au 31/12/2019	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	384 633	2 255 796	2 640 429
Emprunt obligataire Amen Bank	660 000	-	660 000
Avances au personnel	131 901	-	131 901
Dépôt et cautionnements	-	908 354	908 354
Sous total	1 176 534	3 164 150	4 340 684
Provisions	(49 521)	(7 446)	(56 967)
Total	1 127 013	3 156 704	4 283 717

(Voir également note la Note A.7 pour la partie courante).

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2020 à 90 975 052 DT contre 80 432 543 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Volkswagen	15 780 801	10 219 643
Volkswagen Utilitaires	4 782 105	2 002 698
Audi	17 150 779	12 346 687
Porsche	5 629 703	7 107 130
SEAT	7 594 689	13 083 002
SKODA	4 990 117	2 604 542
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	15 240 643	13 740 863
Stock de pièces de rechange	20 657 665	18 935 507
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	815 123	2 039 051
Stock VO	737 690	526 500
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	14 250	26 298
Sous-total	93 607 846	82 846 202
Provision pour dépréciation stocks	(2 632 794)	(2 413 659)
Total	90 975 052	80 432 543

A.6. Créances clients

Les Créances clients s'élèvent au 30 juin 2020 à 65 091 576 DT contre 100 112 338 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Clients leasing	7 402 538	8 439 986
Effets escomptés non échus	11 021 887	24 996 603
Effets à recevoir	35 675 053	52 888 625
Clients comptes courants	7 624 137	12 040 926
Chèques à l'encaissement	3 637 748	2 475 956
Clients travaux en cours	718 983	467 921
Clients douteux	866 449	865 259
Effets et chèques impayés	207 921	184 406
Sous-total	67 154 716	102 359 682
Provisions sur les clients	(2 063 140)	(2 247 344)
Total	65 091 576	100 112 338

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillaient comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Début de période	2 247 344	1 817 344
Provision constituée au cours de la période	108 349	527 099
Reprise sur provision	(292 553)	(97 099)
Fin de période	2 063 140	2 247 344

A7. Actifs financiers au coût amorti (CT)

Les Actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 30 juin 2020 à 313 523 DT contre 1 127 013 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Emprunt obligataire Amen Bank (CT)	-	660 000
Avances au personnel	130 212	131 901
Prêts au personnel (CT)	232 832	384 633
Sous-total	363 044	1 176 534
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	313 523	1 127 013

A8. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2020 à 5 669 428 DT contre 5 659 325 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Fournisseurs, avances et acomptes	40 280	75 420
Reports d'impôts et taxes	500 810	330 406
Produits à recevoir	-	4 091 837
Débiteurs divers	237 273	905 292
Créance sur cession d'immobilisations	3 606 016	-
Charges constatées d'avance	1 975 690	556 541
Sous-total	6 360 069	5 959 496
Provisions sur les autres actifs courants	(690 641)	(300 171)
Total	5 669 428	5 659 325

Les mouvements de la provision sur les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Début de période	300 171	464 273
Provision constituée au cours de la période	390 470	-
Reprise sur provision	-	(164 102)
Fin de période	690 641	300 171

A.9. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net présentent un solde nul au 30 juin 2020 contre un solde de 468 699 DT au 31 décembre 2019 et représentent les instruments de couverture actifs.

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les Liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2020 à 14 670 416 DT contre 13 020 760 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Banques créditrices	12 578 160	10 502 308
Effets à l'encaissement	2 069 502	2 499 218
Caisses	17 212	13 692
Régie d'avance et accréditifs	5 542	5 542
Total	14 670 416	13 020 760

C –Capitaux propres :**C.1 Autres éléments du résultat global**

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2018	14 935 815
Gain actuariel	198 137
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(3 490 527)
Impôts différés sur les AERG *	(69 159)
Solde au 31 décembre 2019	11 574 266
Gain actuariel	94 213
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(10 297 499)
Impôts différés sur les AERG *	598 770
Solde au 30 juin 2020	1 969 750

* y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B –PASSIFS :**P.1 Emprunts**

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2020 à 41 976 270 DT contre 47 634 245 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

30/06/2020	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	4 947 789	8 114 101	13 061 890
Emprunts Amen Bank	722 793	5 473 555	6 196 348
Billets à ordre	6 975 674	-	6 975 674
Effets escomptés et non échus	11 021 887	-	11 021 887
Crédits leasing	862 713	339 094	1 201 807
Crédit d'exploitation à court terme Amen Bank	3 500 000	-	3 500 000
Intérêts courus et non échus	18 664	-	18 664
Total	28 049 520	13 926 750	41 976 270

31/12/2019	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	4 773 553	10 635 072	15 408 625
Billets à ordre	5 851 226	-	5 851 226
Crédits leasing	691 101	686 440	1 377 541
Effets escomptés et non échus	24 996 603	-	24 996 603
Autres	250	-	250
Total	36 312 732	11 321 512	47 634 245

Le tableau de variation des emprunts se présente comme suit :

	31/12/2019	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2020
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	10 635 072	-	(2 520 971)	-	8 114 101
Courant	4 773 553	(2 346 734)	2 520 971	-	4 947 790
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	-	-	(742 245)	6 215 800	5 473 555
Courant	-	(19 452)	742 245	-	722 793
Billets à ordre					
Courant	5 851 226	(9 959 745)	-	11 084 193	6 975 674
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 996 603	(24 996 603)	-	11 021 887	11 021 887
Crédits leasing					
Non-courant	686 440	-	(347 346)	-	339 094
Courant	691 101	(175 735)	347 346	-	862 712
Crédit d'exploitation à court terme Amen Bank					
Courant	-	-	-	3 500 000	3 500 000
Intérêts courus et non échus					
Courant	-	-	-	18 664	18 664
Autres					
Courant	250	(250)	-	-	-
Total courant	36 312 733	(37 498 519)	3 610 562	25 624 744	28 049 520
Total Non-courant	11 321 512	-	(3 610 562)	6 215 800	13 926 750

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	30/06/2020	31/12/2019
Attijari Bank	5 ans	24 000 000	TMM +1,85%	13 061 890	15 408 625
Amen Bank	7 ans	6 000 000	9,35%	6 000 000	-
Amen Bank	3 ans	215 800	TMM+2,75%	196 348	-
Amen Bank CECT	1 an	3 500 000	8,30%	3 500 000	-
Billets à ordre Amen Bank	90 jours	5 851 226	TMM +1,5%	6 975 674	5 851 226
Crédits Leasing	36 mois	2 126 626	9,03% - 11,58%	1 201 807	1 377 541
Total				30 935 719	22 637 391

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque centrale de Tunisie.

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2020 à 656 995 DT contre 631 766 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2020	31/12/2019
Début de l'exercice	631 766	748 635
Coût des services rendus	59 775	20 729
Charge financière	59 671	60 539
Gain/perte actuarielle (OCI)	(94 217)	(198 137)
Fin de l'exercice	656 995	631 766

P.3. Provisions pour risques et charges

Les Provisions s'élèvent au 30 juin 2020 à 9 702 352 DT contre 9 405 577 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Provisions pour risques et charges	9 702 352	9 405 577
Total	9 702 352	9 405 577

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés et les passifs des impôts différés du Groupe s'élèvent au 30 juin 2020 à 2 032 290 DT et 46 396 DT respectivement.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 30 juin 2020 se présente comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	AF CAR	Actifs d'impôt différé	STLV	Passifs d'impôt différé	Total
Provision pour départ à la retraite	224 566	13 016	-	237 582	-	-	237 582
Provision pour litiges	369 842	-	-	369 842	-	-	369 842
Moins-value sur titres	1 370 299	-	-	1 370 299	-	-	1 370 299
Pertes de change latentes	220 312	162 166	-	382 478	-	-	382 478
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	44 814	116 360	-	161 174	-	-	161 174
Instruments de couverture	676 919	-	-	676 919	-	-	676 919
Marge sur stocks finaux ICO	108 341	-	-	108 341	-	-	108 341
Total des actifs d'impôts différés	3 015 093	291 543	-	3 306 635	-	-	3 306 635
Gains de change latents	246 469	40 763	-	287 232	-	-	287 232
Provisions / titres ICO	75 685	-	-	75 685	-	-	75 685
Produits à recevoir	40 746	-	-	40 746	-	-	40 746
Amortissements différés	843 935	26 747	-	870 682	46 396	46 396	917 078
Total des passifs d'impôts différés	1 206 835	67 510	-	1 274 345	46 396	46 396	1 320 741
Solde net	1 808 258	224 032	-	2 032 290	(46 396)	(46 396)	1 985 894

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 1er semestre 2020	Solde au 31 décembre 2019	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2020
Provision pour départ à la retraite	227 856	36 237	(26 511)	237 582
Provision pour litiges	597 224	(227 382)	-	369 842
Moins-value sur titres	784 117	(39 099)	625 281	1 370 299
Pertes de change latentes	572 502	(190 024)	-	382 478
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	175 113	(13 939)	-	161 174
Marge sur stocks finaux ICO	140 928	(32 587)	-	108 341
Gains de change latents	(1 431 282)	1 144 050	-	(287 232)
Provisions / titres ICO	-	(75 685)	-	(75 685)
Produits à recevoir	(26 518)	(14 228)	-	(40 746)
Instruments de couverture	685 909	(8 990)	-	676 919
Amortissements différés	(943 699)	26 621	-	(917 078)
Total	782 150	604 974	598 770	1 985 894

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinar Tunisien	2020
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	9 868 936
Taux d'impôt	37%
Impôt sur les sociétés (théorique)	3 651 506
Effet des :	
- Provisions non déductibles	653 459
- Produits non imposables	-2 277 600
- Autres charges et pertes non déductibles	2 917 858
- Minimum d'impôt	2 115
- Filiales imposées à des taux différents	-459 785
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	4 487 553

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2020 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2019	4 310 339
Charge d'impôt exigible du 1er semestre de 2020 estimée	5 002 913
Paiement d'impôts durant le 1er semestre de 2020	-8 191 596
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2019	1 121 656

P.5. Dettes fournisseurs

Les Dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2020 à 100 920 472 DT contre 126 206 497 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Fournisseurs étrangers	93 967 203	96 531 232
Fournisseurs locaux	5 301 860	12 056 175
Fournisseurs, factures non parvenues	812 797	15 825 572
Fournisseurs d'immobilisations	245 079	344 133
Fournisseurs, retenues de garantie	538 054	516 098
Fournisseurs, effets à payer	55 479	933 287
Total	100 920 472	126 206 497

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les Autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2020 à 16 088 634 DT contre 7 687 080 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	31/12/2019
Actionnaires, Dividendes à payer	7 500 250	0
Charges à payer	3 237 563	3 581 890
CNSS	1 180 287	1 642 060
Provisions pour congés payés	410 355	596 631
Etats impôts et taxes	3 034 219	1 410 173
Créditeurs divers	-	46 117
Assurance groupe	650 606	344 739
Produits constatés d'avances	33 868	36 464
Débours sur douanes	37 486	25 006
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
Total	16 088 634	7 687 080

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2020 à 1 829 512 contre 2 322 507 au 31 décembre 2019 et représentent des instruments de couverture passifs.

C – L'ETAT DE RESULTAT :**R.1. Produits issus des contrats avec les clients**

Les Produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2020 à 158 739 296 DT contre 213 807 268 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Ventes de véhicules neufs	130 824 707	176 372 508
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	24 671 618	33 785 953
Ventes de travaux atelier	1 700 053	1 739 414
Ventes de véhicules utilisés	1 407 532	916 833
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	55 238	358 906
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	59 438	0
Ventes de carburants	155	3 652
Locations de véhicules	20 555	630 002
Total	158 739 296	213 807 268

R.2. Coûts des ventes

Les Coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2020 à 129 886 523 DT contre 171 845 267 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Achats de véhicules neufs	83 483 527	107 085 413
Droits de Douanes	23 994 582	36 170 677
Achats de pièces de rechanges	13 751 724	20 019 847
Fret maritime	3 086 371	3 858 561
Charges de personnel.	3 328 471	3 718 717
Frais de magasinage	174 145	153 865
Frais de gardiennage	107 676	147 860
Achats des accessoires	167 292	187 573
Dotations aux provisions sur stocks VN	383 661	185 874
Reprise de provisions sur stocks VN	(164 525)	(799 656)
Reprise de provisions sur stocks PR	-	(375 359)
Assurance maritime	162 101	273 054
Travaux extérieurs	72 320	248 298
Frais de transit	86 324	121 024
Achats de véhicules utilisés	1 157 770	838 760
Achats pour les ateliers	95 084	10 759
Total	129 886 523	171 845 267

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les Frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2020 à 4 281 272 DT contre 6 674 125 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Autres frais sur ventes	388 969	649 986
Frais de déplacements	345 175	484 355
Charge de personnel	2 797 203	4 163 285
Publicité et insertions	291 033	595 315
Consommables	83 843	185 036
Location diverses	118 360	396 675
Cadeaux, réceptions et restaurations	74 506	48 114
Honoraires	135 932	50 502
Impôts et taxes	-	9 195
Redevances et royalties	46 251	91 662
Total	4 281 272	6 674 125

R.4. Charges administratives

Les Charges administratives s'élèvent au 30 juin 2020 à 13 054 044 DT contre 14 224 208 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Charge de personnel	5 143 520	5 536 198
Dotation aux amortissements	3 147 331	2 143 298
Impôts et taxes	688 053	926 421
Honoraires	386 779	796 792
Energie	330 079	298 076
Frais bancaire	567 838	1 290 362
Entretien et réparation	599 577	405 230
Assurance	355 954	327 898
Gardiennage	261 878	317 249
Dotations aux provisions pour risques et charges	432 419	1 359 870
Dotations aux provisions sur créances	108 349	82 834
Dotations aux provisions sur autres actifs	-	344 568
Reprises de provisions pour risques et charges	(147 571)	(302 250)
Reprises de provisions sur créances	104 155	(78 936)
Reprises de provisions sur autres actifs	-	(184 016)
Abonnement	488 473	440 042
Fournitures de bureaux	95 127	136 371
Frais de formation	69 922	59 351
Vêtements de travail	103 921	-
Dons et subventions	127 000	16 348
Frais de télécommunications	152 634	194 365
Autres frais administratifs	38 606	114 140
Total	13 054 044	14 224 208

R.5. Autres produits

Les Autres produits s'élèvent au 30 juin 2020 à 922 731 DT contre 1 074 258 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Produits non récurrents	184 025	196 156
Profits sur cessions d'immobilisations	276 775	122 215
Location	97 868	81 446
Ristournes TFP	230 644	192 014
Remboursements d'assurance	79 588	287 642
Autres services	53 831	194 785
Total	922 731	1 074 258

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2020 à 589 837 DT contre 175 636 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Pertes sur cessions d'immobilisations	121 358	36 812
Pénalités de retard	23 670	30 567
Autres pertes	23 675	30 546
Pertes sur créances irrécouvrables	421 134	77 711
Total	589 837	175 636

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2020 à 855 370 DT contre 4 178 715 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Dividendes reçus *	606 530	3 898 210
Intérêts créditeurs	122 629	91 441
Gains sur instruments de couverture	-	105 689
Intérêts sur prêts au personnel	100 562	-
Produits nets sur placements	25 649	83 375
Total	855 370	4 178 715

* La baisse des produits des placements de 80% est justifiée par la non-constatation des dividendes en 2020 après la décision de la banque centrale Tunisienne de suspendre la distribution des dividendes pour les banques et les établissements de crédit.

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2020 à 2 836 785 DT contre 7 378 301 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Intérêts sur comptes courants	359 055	4 759 370
Intérêts sur escomptes d'effets	478 878	417 241
Intérêts sur emprunts	1 462 868	1 031 578
Moins-value sur les instruments financiers	500 608	1 146 534
Pertes sur instruments de couverture	(24 296)	0
Charge financière - IDR	59 672	23 578
Total	2 836 785	7 378 301

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2020	30/06/2019
Achats consommés	121 359 088	169 862 300
Salaires, traitements et avantages du personnel	11 161 815	12 823 161
Autres charges d'exploitation	3 971 064	4 942 334
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 299 112	2 376 226
Impôts, taxes et versements assimilés	5 789 679	935 616
Honoraires	487 706	847 294
Total	147 068 464	191 786 931

D – INFORMATIONS SUR LES LITIGES ET LES AFFAIRES EN COURS DU GROUPE :

- La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société mère Ennakl Automobiles et sa filiale Car Gros en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui s'est soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société mère Ennakl Automobiles et de sa filiale Car Gros. La direction du groupe estime, sur la base de l'avis de son avocat, que le risque d'un dédommagement à verser par la société mère Ennakl Automobiles ou par sa filiale Car Gros dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime. En outre, la société Ennakl Automobiles a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.

- La société mère Ennakl Automobiles a reçu en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires consolidés, aucune réponse de l'administration fiscale n'a encore été communiquée à la société mère. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, la société mère, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a constaté les provisions correspondantes.

E – INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES FINANCIERES ET ECONOMIQUES DE LA PANDEMIE MONDIALE DU COVID-19 :

Le chiffre d'affaire du Groupe Ennakl Automobiles s'élève au 30 Juin 2020 à 158 739 296 DT contre 213 807 268 DT pour la même période de 2019, soit une diminution de 55 067 972 DT qui correspond à une baisse de 26%.

Cette baisse est essentiellement due au confinement qui a été décrété à partir du 22 mars 2020 à cause de la pandémie du Covid-19 et la fermeture temporaire des locaux des sociétés du groupe à partir du 23 mars 2020 jusqu'au 4 avril. Toutefois, une reprise de l'activité a été constatée durant les mois de mai et de juin, grâce à un plan de relance efficace, qui a permis à la société d'atténuer cette baisse et de retrouver un niveau d'activité normal.

Les sociétés du groupe ont adopté à l'occasion de la reprise de ses activités, un plan de protection pour leurs clients et leurs employés à travers :

- Le strict respect de toutes les mesures officielles d'hygiène et de sécurité recommandées par le ministère de la santé ;
- Une désinfection régulière de tous ses locaux ;
- La mise à disposition de gels hydro alcooliques dans tous ses locaux ;
- L'obligation du port de gants à usage unique pour les services techniques ;
- Le maintien d'une distance de sécurité minimale d'un mètre entre leurs employés et les clients.

A ce jour, mis à part ce qui précède, la direction du groupe estime qu'il n'y a pas d'éléments à signaler de par leur nature, taille ou incidence pouvant affecter les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou le flux de trésorerie durant le premier semestre 2020 en rapport avec la pandémie et que celle-ci n'a pas entraîné des changements dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers intermédiaires.

F – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

- Au cours de l'exercice 2020, Ennakl Automobiles a souscrit et encaissé des billets à ordre au bénéfice de l'Amen Bank pour un montant de 11.084.193 DT aux modalités suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5%
 - Echéance : 90 jours
 Au 30 juin 2020, les billets à ordre non échus présentent un solde de 6.975.674 DT.
- Les produits du compte courant bancaire ouvert auprès de « l'Amen Bank » comptabilisé par la société S.T.L.V. au 30/06/2020 ont totalisé 1 100 DT.
- Au 30 Juin 2020, Les fonds gérés de la société Ennakl Automobiles déposés auprès de l'Amen SICAR au cours des exercices antérieurs, présentent un solde de 11.000.000 DT, se détaillant comme suit :

Montant en DT	Année de souscription	Date d'échéance
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

Les fonds gérés étaient à l'ordre de 14 000 00 dinars au 31/12/2019. Un remboursement à hauteur de 3 000 000 dinars a été effectué courant le semestre. Il a été accompagné d'un encaissement de dividende à hauteur de 606 530 DT.

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit en charges à payer au 30/06/2020 le montant de 55 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de « l'Amen SICAR ».

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit aux produits à recevoir au 30/06/2020 titre des revenus des fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » un montant de 10 660 DT.

- La société « Ennakl Automobiles » a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 30/06/2020 des frais d'assurance s'élevant à 1 092 029 DT.
- La société Car Gros a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 30/06/2020 des frais d'assurance s'élevant à 142 197DT.
- La société Car Gros a contracté auprès de « l'Amen Bank » en 2020, un crédit d'exploitation à court terme pour un montant de 3 500 000 DT. Les intérêts courus et non échus au 30/06/2020 comptabilisés par la société et relatifs à cet emprunt s'élèvent à 37 926 DT.
- En 2020, la société « STLV » a encouru auprès des Assurances COMAR des frais d'assurances s'élevant à 153 561 DT.
- La société Tunisie Leasing a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles au 30/06/2019 pour un montant total de 14 593 716 DT TTC.
- La société « ATL » a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles au 30/06/2019 pour un montant total de 9 523 476 DT TTC.
- La société Ennakl automobiles a comptabilisé en charges à payer pour le compte de la PGI Holding un montant de 80 000 DT HTC à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

En 2015, la société « Ennakl Automobiles » a souscrit 33 000 obligations à l'emprunt obligataire émis par « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2020, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660 000 DT.

Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank :

En 2020, la société « Ennakl Automobiles » a obtenu un emprunt auprès de « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : 9,35%

En 2019, la société « STLV » a obtenu un emprunt auprès de « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Date : 25/09/2019
- Principal : 1 500 000 dinars
- Mode de paiement : Mensuel
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : TMM+2,75%

Une tranche de 215 800 DT a été débloquée sur cet emprunt en 2020. Les charges financières encourues en 2020 relatives à cette tranche de l'emprunt ont totalisé 8 477 DT.

Les remboursements relatifs à cette tranche de l'emprunt réalisés en 2020 ont totalisé 19 452 DT.

Emprunts leasing auprès de Tunisie Leasing et Factoring :

La société « STLV » a conclu cinq contrats de leasing relatifs à l'acquisition de matériels de transport se détaillant comme suit :

- Un contrat pour un montant de 284 295 avec un taux effectif global de 12.26%.
- Un contrat pour un montant de 914 807 avec un taux effectif global de 12.42 %.
- Un contrat pour un montant de 412 710 avec un taux effectif global de 11,18% ;
- Un contrat pour un montant de 194 250 avec un taux effectif global de 11,58% ;
- Un contrat pour un montant de 558 498 avec un taux effectif global de 9,03 %.

Les charges financières relatives à ces contrats ont totalisé un montant de 73 158 DT au 30/06/2020.

Le montant en principal non échus relatif aux contrats de leasing s'élève à 1 201 807 DT au 30 Juin 2020 contre un solde de 1 377 542 DT au 31 Décembre 2019.

Rémunérations des représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

La société Ennakl automobiles a inscrit en 2020 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs) pour un montant de 10 000 DT.

Rémunérations servies aux administrateurs :

La société Ennakl automobiles a inscrit en 2020 en charges à payer les jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020 revenant aux membres du conseil d'administration pour un total de 25 000 DT non encore réglée au 30/06/2020.

En outre, les jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019, et qui s'élèvent à 50 000 DT, figurent encore au niveau des charges à payer.

Rémunérations servies aux dirigeants Ennakl Automobiles :

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société mère au 30/06/2020 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Ahmed Maher JAIET		M. Mohamed Habib LASREM		M. Laâroussi BEN YEDDER	
	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général	
	Charge	Passif	Charge	Passif	Charge	Passif	Charge	Passif
Salaire et primes	160 000	-	95 000	-	125 000	-	77 500	-

La société STLV a servi une rémunération brute (salaires et primes) de 68 734 DT au profit de son Directeur Général (y compris voiture de fonction et carburant).

Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30/06/2020 :

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à titre de vente de véhicules au 30/06/2020 :

- « Assurance Comar » : 103 490 DT TTC.

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à titre de service après-vente au 30/06/2020 :

- « Amen Bank » 9 548 DT HT
- « Assurance Comar » : 4 525 DT HT

G – ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2020 :**1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :**

Société	Banque	Lettre de crédit
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	23 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	9 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	3 700 399 EUR
Car Gros	AMEN BANK	100 000 EUR

2) Engagement en Dinar Tunisien :**BIAT**

Société	Nature	Montant au 30/06/2020
Ennakl Automobiles	Cautions provisoires	72 300 DT
Ennakl Automobiles	Cautions définitives	397 755 DT
Ennakl Automobiles	Cautions de retenue de garantie	621 738 DT
Ennakl Automobiles	Cautions pour admission temporaire	1 127 600 DT
Ennakl Automobiles	Cautions de douanes	2 000 000 DT
Ennakl Automobiles	Autres cautions bancaires	26 760 DT
Total		4 246 153 DT

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 30/06/2019
Ennakl Automobiles	Cautions provisoires	22 000 DT
Ennakl Automobiles	Cautions définitives	328 806 DT
Ennakl Automobiles	Cautions de retenue de garantie	199 175 DT
Ennakl Automobiles	Cautions pour admission temporaire	819 000 DT
Ennakl Automobiles	Obligations cautionnées	9 797 840 DT
STLV	Cautions bancaires	266 741 DT
Total		11 433 562 DT

UBCI

Société	Nature	Montant au 30/06/2019
Ennakl Automobiles	Cautions provisoires	1 500 DT
Ennakl Automobiles	Cautions définitives	3 900 DT
Total		5 400 DT

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 30/06/2020
Ennakl Automobiles	Cautions définitives	29 208 DT
Ennakl Automobiles	Cautions de retenue de garantie	29 260 DT
Car Gros	Cautions définitives	35 000 DT
Total		93 468 DT

- Par ailleurs, la société « STLV » a remis en 2020, un chèque de garantie d'un montant de 3 000 DT au profit du bailleur de son agence de Sfax.